

Commission C : Ecole, Enfance, Jeunesse

Compte-rendu de réunion du 15/10/2020

Présent.es : Mickaël Toullec, Laurent Rannou, Madenn Diabaté, Luciane Tiger, Ludivine Verbeke, Jacqueline Bronnec, Hervé Quéré, ancien directeur de l'école, Dounia Wolteche, Damien Raoul, Karine Vaillant.

Nota : Hervé Quéré est pressenti pour devenir DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale) dont la fonction est d'être en observation et en accompagnement sur ce qui se passe dans les écoles publiques. Il y a le plus souvent un délégué par commune ; ils produisent un rapport tous les ans. C'est avant tout un réseau de veille.

1- le rappel des compétences et du périmètre d'action de la commission

Sur notre territoire, c'est Monts d'Arrée communauté qui a la compétence « Enfance Jeunesse ». Cette compétence est déléguée à l'Association EPAL qui gère l'A.L.S.H. et aussi un espace de vie sociale.

Au sujet de l'école, il est rappelé que la dimension pédagogique relève de l'équipe enseignante. Les élus participent au conseil d'école, dont le maire est membre de droit. Ce conseil est porté par la direction de l'école qui l'organise et pose l'ordre du jour. La commune est compétente sur les activités péri-scolaires (cantine et garderie), elle a aussi en charge le bâtiment (le suivi des travaux) et les fournitures scolaires.

La commission de ce jour concerne donc plus particulièrement les activités péri-scolaires et la cantine ainsi que les questions de petites enfance et de jeunesse.

2- La cantine et la garderie

Le goûter de la garderie :

Concernant le goûter proposé à la garderie, il est exprimé l'envie de faire évoluer les goûters en introduisant plus de fruits et de produits locaux (à ce jour, certains produits sont biologiques : le pain et le beurre, d'autres sont conventionnels : le chocolat et les confitures).

La restauration scolaire :

Plus globalement, sur la restauration scolaire (pour mémoire : Il y a 36 élèves à l'école), l'analyse de l'approvisionnement réalisée l'année dernière a montré qu'il y avait déjà, dans les repas proposés, de nombreux produits biologiques et/ou frais (mais pas toujours de proximité).

Mickaël Toullec et Karine Hamon ont participé à une visioconférence qui avait pour objet de faire découvrir les outils susceptibles d'aider le développement de l'agriculture biologique dans la restauration collective. Suite à ce rendez-vous, un pré-diagnostic des pratiques existantes a été demandé à la maison de l'agriculture biologique (MAB). A partir de cet état des lieux, il sera possible d'améliorer les pratiques et de trouver des

fournisseurs plus adaptés à nos souhaits. L'idée est de poser, dans un premier temps, le pré-diagnostic et de travailler, dans un second temps, sur les pistes pour faire avancer le projet ; il faudra être attentif à la transition entre les deux systèmes.

Il est proposé de faire un groupe de travail autour de l'alimentation avec Karine Hamon pour échanger sur les évolutions possibles.

Les pistes évoquées seraient de proposer plus de produits locaux, de faire appel à la plateforme mise en place par le Département du Finistère et de poursuivre la réflexion sur l'équilibre alimentaire des menus, dans la continuité des repas végétariens déjà proposés : quantités de fromage et de viande dans les menus.

L'idée est aussi d'aller à la rencontre d'autres initiatives inspirantes : une expérience de régie municipale qui s'est engagée dans la production de légumes et fruits pour sa cantine, via le réseau des Cantines Rebelles,.

Concernant les commandes, la Biocoop pourrait être sollicité pour l'épicerie ainsi que des grossistes ex : Actibio, Provins, Bio Biodis, PODER. Les commandes pour la garderie pourraient être faites en même temps que les commandes de la cantine.

La mise en place d'un jardin maraîcher :

En parallèle, la réflexion se pose aussi sur le foncier pour faciliter l'installation éventuelle d'un maraîcher. Le lien est à faire avec la commission A qui va travailler sur le foncier ainsi que la loi la loi EGALIM qui pose le principe suivant : éviter, réduire, compenser.

Par ailleurs, la commune porte déjà un projet de jardin qui permettra de travailler sur le cycle de la plante. Les enfants participaient déjà au « rendez-vous au Jardin ». Il s'agit d'aller plus loin avec l'idée d'aller au jardin à toutes les saisons, d'où l'idée du petit jardin. Les enfants verront que leur graine, devenue plante, sera replantée dans le presbytère.

Le bruit dans la cantine :

Une autre question est celle du bruit dans la salle de restauration, générée par les enfants, qui cause des nuisances pour le personnel. Une des options serait de séparer les espaces par des cloisons pour améliorer les conditions de travail pour les agents et de repas pour enfants

Les déchets alimentaires :

La question des déchets reste aussi une préoccupation. Les restes sont déjà pesés chaque jour. Ce sujet pourra être aussi évoqué au sein de ce groupe de travail.

3- L'usage du téléphone portable au sein de l'école

Il est rapporté que les enseignants utilisent leur portable et le wifi dans les classes, alors que leurs usages sont réglementés dans les espaces qui accueillent des enfants de moins de trois ans. L'ensemble de l'école étant câblée, il ne semble pas nécessaire d'utiliser le wifi pour les ordinateurs au fil de la journée.

Il est décidé de rencontrer et d'échanger sur cette question avec les enseignants et de proposer de la poser au cours du prochain conseil d'école. Il y a aussi la possibilité d'utiliser une application dans les salles pour évaluer les émissions effectives d'ondes.

4- La petite enfance

La petite enfance est une compétence de la communauté de communes qui est elle aussi déléguée à EPAL qui porte le Relai Assistance Maternelle (RAM).

<https://www.lesmontsdarree.bzh/vie-des-habitants/petite-enfance-0-%C3%A0-3-ans>

La conseillère a repéré un sous effectif d'assistantes maternelles sur les communes de Brasparts et de Saint-Rivoal. Le temps d'installation (relatif à la demande d'agrément) est tel que, dans le court terme, les parents ayant aujourd'hui des jeunes enfants sont obligés d'imaginer d'autres solutions de garde (notamment le partage de la garde à domicile). La création d'un poste à plusieurs parents reste possible mais l'accueil doit se faire à domicile.

5- La jeunesse

Le lien avec l'animatrice jeunesse est déjà posé et une réflexion est en cours autour de l'utilisation du local jeune (condition d'ouverture du local ? en autogestion ?). Les élus ont proposé de rencontrer les jeunes (11-18 ans) sur ce sujet d'ici la fin du mois de novembre.

L'installation d'une rampe pour les skateurs a aussi déjà été demandé dans la commission dédiée à la vie associative. Pour réduire le coût, il est peut-être possible d'en récupérer auprès d'autres communes. Il restera à prévoir un revêtement.